

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2008 - Convocation du 21/02/2008
Compte rendu affiché le : 07/03/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. OLLIVIER); M. FORGET (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme BERRA

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Ecole du Centre : fondations spéciales

Lors de l'attribution du marché de gros œuvre nécessaire aux travaux d'extension de l'école du Centre, la réalisation d'une étude de sols avait été prévue.

À l'ouverture du chantier, et compte tenu des résultats de ladite étude, la réalisation de pieux en béton supplémentaires est apparue indispensable (15 pieux béton de taille allant de 8 à 14 mètres).

Ces travaux, nécessaires à la stabilité du bâtiment n'ayant pu être prévus ni au moment de la consultation, ni au moment de l'attribution des lots, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un avenant permettant de passer commande de ces fondations spéciales.

La consultation organisée, conformément au Code des Marchés Publics, montre que le coût des travaux s'élève à 53 000 € TTC, somme nécessitant l'obtention de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 février 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres,
- VU la délibération du Conseil Municipal attribuant les marchés nécessaires aux travaux d'extension de l'école du Centre,
- **ADOpte l'avenant de 53 000 € TTC au marché initial de gros œuvre avec l'entreprise BOUVIER (sise rue Rey Loras à Neuville-Sur-Saône) pour l'opération citée ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **DIT que la dépense correspondante figure au budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 février 2008
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/03/2008
Publication ou affichage du 03/03/2008
Paul LAFFLY,
Maire.*